



Communiqué de presse 19/05/2021  
Services du Collège réuni - Commission communautaire commune

## Les équipes mobiles débutent la vaccination des personnes sans-abri

**Ce 19 mai 2021, les équipes mobiles bruxelloises, avec l'appui précieux des associations actives dans le secteur du sans-abrisme, débutent la vaccination des personnes sans-abri. Explications.**

La vaccination des personnes en situation de précarité démarre aujourd'hui grâce à la collaboration étroite entre la Cocom, Bruss'help, chargé de coordonner les dispositifs d'aide d'urgence et d'insertion aux personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale, et plusieurs acteurs de terrain du secteur du sans-abrisme. Ces partenaires offrent à la Cocom leur connaissance de la population précarisée à travers différents projets.

Cette phase de vaccination concerne au moins 5.000 personnes et durera environ 4 mois. La vaccination des publics-cibles à besoins spécifiques peut se faire selon différentes modalités.

### La vaccination individualisée

La campagne de vaccination bruxelloise se poursuit pour les personnes éligibles. En parallèle, un dispositif d'équipes mobiles a été mis sur pied pour vacciner à domicile les personnes en totale incapacité de se déplacer. Aujourd'hui, ce dispositif s'adresse également aux personnes en situation de précarité et vise à atteindre un taux d'adhésion le plus élevé possible à la vaccination.

Pour Frank Vanbiervliet, chargé de mission chez Bruss'help : « *L'objectif pour le secteur de l'aide aux personnes sans-abri / migrantes et les secteurs connexes est de permettre un accès gratuit et inconditionnel à la vaccination à toute personne le souhaitant, moyennant un consentement éclairé de la personne.* »

### Les équipes mobiles rencontrent les publics vulnérables

Avant de vacciner ces publics, un travail de fond et de sensibilisation est impératif. Pour cela, la Cocom fait appel aux organisations et acteurs du secteur du sans-abrisme qui ont, grâce à leurs contacts quotidiens avec eux, établi une relation de confiance.

Les équipes mobiles vont à l'encontre des usagers résidant encore dans les structures d'accueil, d'urgence et d'hébergement non-agrèées, ainsi qu'en maison d'accueil agréée et en squat. Les priorités sont définies selon une logique médicale et selon les vulnérabilités des différents publics.

### Administration et enregistrement

Après le recueil du consentement verbal individuel auprès de chaque personne, la vaccination sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire, sous la supervision d'un médecin.

Les procédures relatives à la surveillance d'éventuels effets indésirables seront scrupuleusement suivies. Le vaccinateur disposera à cet égard d'une trousse de secours et assurera une observation de la personne vaccinée durant au moins 15 minutes.

Chaque personne vaccinée recevra un reçu sous la forme d'une carte de vaccination et sera enregistrée sur VaccinNet+ avec son numéro NISS ou par le biais d'un numéro Bis créé à cette occasion.

### **Se faire vacciner dans un centre reste possible**

Il est dès à présent possible pour les structures du secteur sans-abri d'appuyer la réservation de créneaux individuels ou en groupe via BRU-VAX pour des résidents ou des usagers répondant aux critères.

Pour les personnes capables de le faire par leurs propres moyens, elles peuvent toujours se rendre dans un **centre de vaccination** elles-mêmes.

---

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur [coronavirus.brussels](https://coronavirus.brussels). Suivez aussi notre actualité sur notre [page Facebook](#).